

## **Qu'est-ce que le conseiller mobilité carrière?**

Acteur clé de la nouvelle politique RH de la fonction publique initiée au début des années 2000, le conseiller mobilité carrière (CMC) est spécialiste de l'évaluation des compétences et bénéficie d'un positionnement à part au sein des structures qui lui permet de garantir la pertinence de son action en offrant un espace d'échanges basés sur l'écoute, la confidentialité et la neutralité. Concrètement, il accompagne les agents et les services lors de changements au sein des administrations et conseille les fonctionnaires tout au long de leur carrière.

En particulier, à l'occasion des entretiens qu'il conduit, il se positionne comme un expert méthodologique de l'accompagnement afin de permettre aux agents de devenir acteurs de leur parcours professionnel.

En région PACA, ce sont plus de 40 CMC qui apportent leur soutien aux agents et services. Afin de trouver leurs coordonnées, il convient de se rapprocher de son service RH ou de la PFRH PACA ([plate-forme-rh@paca.pref.gouv.fr](mailto:plate-forme-rh@paca.pref.gouv.fr)).